

LA VAGUE asbl



RAPPORT D'ACTIVITE 2010

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL

***pour enfants et adultes
présentant un handicap mental, physique ou sensoriel***

35 avenue Edouard de Thibault

1040 Bruxelles

Tél : 02 / 735 83 34

Fax : 02 / 732 66 22

info@lavage.be

www.lavage.be

n° entreprise : 419.728.502

Ce rapport d'activité a pour vocation de rendre compte de l'action sociale développée par le conseil d'administration et l'équipe, en lien permanent avec les demandes qui sont adressées au service.

Nous vous proposons de commencer ce rapport d'activité par le récapitulatif des divers agréments dont bénéficie le service ; nous parcourons ensuite une approche chiffrée des usagers du service, ce qui est un peu aride à première vue, mais qui permet de rapidement se rendre compte du public visé ; puis nous aborderons l'évolution de la vie du service ; un dernier chapitre sera consacré à la situation financière de l'asbl.

1 AGREMENTS

Notre asbl bénéficie actuellement d'un **double agrément** : l'un émane du ministre bruxellois chargé de la politique des personnes handicapées (COCOF), actuellement Mme Evelyne HUYTEBROECK, en tant que **service d'accompagnement et d'accueil familial** ; l'autre émane du ministre bruxellois chargé du logement (Région), Mr DOULKERIDIS, en tant que **qu'association d'insertion par le logement**.

Par ailleurs, nous bénéficions depuis fin 2001, d'un soutien effectif du Ministre de l'Emploi de la région bruxelloise, actuellement Mr Benoît CEREXHE, par l'octroi de deux postes ACS (= agent contractuel subventionné), soit 1,5 ETP.

De plus, depuis 1999, notre asbl est également agréée par le Ministère des Finances, comme association habilitée à délivrer des reçus d'exonération fiscale de libéralités.

2 PRESENTATION STATISTIQUE DES USAGERS DU SERVICE

	ACCUEIL FAMILIAL	LOGEMENT INDIVIDUEL	TOTAL
NOMBRE AU 01.01.2010	33	20	53
NOMBRE AU 31.12.2010	33	16	50
NOMBRE DE NOUVELLES ADMISSIONS	4	0	4
NOMBRE DE SORTIES	4	4	8
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES SUIVIES	37	20	57
NOMBRE de nuits en familles d'accueil	10.311		

La moyenne d'usagers en accueil familial est de 31,42
ce nombre est tout juste en dessous de notre objectif de 32 .

Présentation des différents handicaps des personnes suivies

	CODE									Accueil Familial	Accompagnement
Déficiences motrices	010	Troubles moteurs								5	3
	020	Paralysie cérébrale acquise								1	1
	170	Lésion cérébrale acquise								6	2
	050	Dysmélie								0	0
	060	Poliomyélite								0	0
	080	Sclérose en plaques								0	0
	090	Spinabifida ou myopathie								2	0
	120	Malformation du squelette ou des membres								2	2
Déficiences sensorielles	071	Aveugles/ amblyopes/ troubles graves de la vue								1	1
	072	Sourds/ demi-sourds/ troubles gr de la parole/ troubles gr de l'ouïe								1	0
Epilepsie	100	Epilepsie								3	2
Déficiences mentales	111	Déficiência mentale légère								16	13
	112	Déficiência mentale modérée								11	4
	113	Déficiência mentale sévère								1	0
	114	Déficiência mentale profonde								0	0
Troubles relationnels	140	Troubles caractériels, + état névrotique ou prépsychotique								9	7
	160	Autisme								0	1
Autres	030	Troubles respiratoires								0	0
	040	Malformations cardiaques								0	0
	150	Affection chronique								2	3

Commentaires : Une même personne peut porter plusieurs handicaps

Dans la case « troubles caractériels », nous avons inclus 9 adultes, qui présentent des troubles psychologiques et de la relation.

Il est toujours utile de déterminer **l'origine des demandes** qui ont abouti cette année

au moment de la demande, l'usager vivait	accueil familial	logement individuel
en famille d'origine		
en famille d'accueil (reprise de FA)	2	
en home pour adultes	1	
en home pour enfants		
en pouponnière	1	
en logement individuel		

Nous recevons beaucoup plus de demandes que d'offres, tout spécialement au niveau des enfants qui sont placés en pouponnière ; la « pression » devient chaque année de plus en plus difficile à vivre par les membres de « l'équipe enfants », car nous éprouvons de plus en plus de difficultés à trouver des nouvelles familles d'accueil, d'autant plus qu'il devient plus important pour notre équipe de réellement bien tenir compte de la présence des parents de l'enfant et de leur participation dans le processus, ce qui plaît peu à la plupart des familles d'accueil ...

Les 4 admissions (en accueil familial) réalisées en 2010 concernent 2 enfants et 2 adultes ; il y a une situation d'accueil de parrainage et 3 accueils à temps plein .

Nous percevons de plus en plus la nécessité de campagnes de publicité régulières, afin de toucher davantage de candidats à l'accueil ..., mais nous nous interrogeons profondément sur quels canaux de communications nous appuyer ???

De même, on peut examiner le sort des usagers qui ont quitté le service cette année

	accueil familial	logement individuel
déménagement hors zone d'intervention		
décès		
sortie administrative, avec maintien dans le lieu de vie		3
retour en famille d'origine	2	
changement de famille d'accueil		
Entrée en famille d'accueil		
installation en logement individuel		
séjour en lieu de vie collective	2	1

Commentaires : en accueil familial : un retour en famille d'origine est plutôt un échec de son insertion de FA, alors que l'autre est plutôt une réussite du projet initial ; pour les deux personnes qui ont quitté la FA pour entrer en institution, il s'agit de l'aboutissement d'un long processus après de nombreuses années passées en FA

Répartition des usagers du service selon quelques critères (au 31/12)

- **selon l'âge** (au 01 janvier 2010)

classes d'âge	accueil familial	logement individuel
de 0 à 5 ans	1	
de 6 à 11 ans	12	
de 12 à 17 ans	7	
de 18 à 24 ans	6	1
de 25 à 34 ans	4	0
de 35 à 44 ans	3	5
de 45 à 59 ans	3	9
60 ans et plus	1	5

Commentaire : en accueil familial, on compte 20 mineurs d'âge et 17 majeurs

Le tableau suivant indique l'évolution des accueils familiaux de mineurs , par rapport au total des accueils familiaux, par année...

ANNEE	NOMBRE	POURCENTAGE
2010	20	57%
2009	22	61%
2008	21	58 %
2007	21	65 %
2006	24	65 %
2005	25	58 %
2004	28	64 %
2003	19	51 %
2002	21	56 %
2001	19	51 %
2000	17	39 %
1999	10	27 %
1998	7	21 %
1997	5	13 %
1996	5	13 %
1995	2	6 %

- **selon le sexe**

	accueil familial	logement individuel
masculin	26	12
féminin	11	8

- **selon le type d'occupation**

	accueil familial	logement individuel
pré-scolarité	0	
scolarité	21	
travail en ETA (ex atelier protégé)	6	
travail en milieu ordinaire	0	
activités en centre de jour	3	
bénévolat	2	0
sans occupation bien définie	5	

Commentaire : notons le grand nombre des personnes de la section « accueil familial » qui sont en scolarité (57 %) : ce nombre regroupe évidemment des enfants à partir de 2,5 ans mais aussi des jeunes majeurs qui sont encore à l'école.

- **selon la résidence principale (ce peut être différent du domicile)**

	<i>accueil familial</i>	<i>logement individuel</i>
<i>Commune d' Etterbeek</i>	1	6
<i>Communes adjacentes</i>	6	11
<i>Autres communes dans Bruxelles</i>	6	3
<i>Provinces de Brabant (wallon et flamand)</i>	11	
<i>Province de Hainaut</i>	4	
<i>Province de Liège</i>	0	
<i>Province de Namur</i>	1	
<i>Province de Luxembourg</i>	3	
<i>Région flamande (hors Brabant)</i>	6	

On peut souligner l'ancrage très local des situations d'accompagnement en logement individuel : 36 % sont situées à Etterbeek ;
85 % sont situées à Etterbeek ou communes adjacentes

- **selon la durée de l'accompagnement (date officielle d'inscription)**

	<i>accueil familial</i>	<i>logement individuel</i>
<i>moins de 1 an</i>	4	
<i>1an</i>	2	2
<i>2 ans</i>	1	1
<i>3 ans</i>	3	
<i>4 ans</i>	4	1
<i>de 5 à 10 ans</i>	15	4
<i>depuis plus de 10 ans</i>	7	12

En ce qui concerne les mineurs d'âge, il peut être intéressant de préciser quelle est « l'autorité de placement » (au sens du Décret de l'Aide à la Jeunesse du 4/3/91)

	<i>Juge et/ou SPJ</i>	<i>SAJ</i>
<i>Bruxelles</i>	14	4
<i>Brabant</i>	0	0
<i>Hainaut</i>	1	1
<i>Namur</i>	0	0
<i>Liège</i>	0	0
<i>TOTAL</i>	15	5

Pour rappel, les SAJ (= services d'aide à la Jeunesse) exercent leurs activités dans le cadre d'une aide volontaire, alors que les Juges de la Jeunesse et les SPJ (= services de protection de la Jeunesse) fonctionnent sous contrainte.

Une réforme importante de cette législation est enfin réalisée à Bruxelles, qui permet plus facilement de « décharger » les Juges de la jeunesse au « profit » du SAJ de Bruxelles ; en pratique, il arrive le plus souvent que le Juge garde le dossier, dès qu'il estime que c'est l'intérêt de l'enfant ...

3 LA VIE DU SERVICE

Il est toujours difficile de contacter de nouvelles familles d'accueil potentielles pour des accueils à temps plein .

Nous avons tenté l'année dernière de trouver des familles de parrainage – répit , à destination de personnes polyhandicapées, avec le soutien financier de la ministre HUYTEBROECK ; malgré la mobilisation de l'équipe, ce fut un échec, aussi bien au niveau des demandes que des offres.

Nous avons particulièrement diversifié nos modes de communication tout au long de cette année 2010 (émissions radio , bref passage en JT RTBF , insertions dans diverses publications, bon article dans Libre Belgique , distribution de dépliants dans des commerces , groupe facebook, etc ...) ; tout cela a sans doute amélioré la notoriété et l'image de l'association, mais ne nous a rien amené comme nouvelle famille d'accueil ; le directeur a donc voulu réorganiser la fonction de « chargé de communication » , afin de se centrer davantage sur une communication plus directe, en face à face, via des groupes ; il a pour cela engagé une travailleuse sociale qui cumulera le travail de terrain et les contacts de recherche de familles accueil (temps plein et parrainage).

Pour 2011, nous espérons aussi beaucoup d'un petit film vidéo (produit avec le soutien d'une fondation) et d'un nouveau prospectus sur le parrainage.

*En ce qui concerne **l'activité d'insertion en logements individuels supervisés**, nous avons encore pu compter en 2010 sur le soutien du Secrétaire d'Etat Mr DOULKERIDIS (chargé du logement à Bruxelles) qui nous a octroyé un subside qui nous a servi à financer un poste d'assistante sociale à temps partiel.*

*Les membres de l'équipe ont pu suivre des **formations** directement utiles à leur engagement professionnel ; ces formations représentent un coût global de 3.038 €, dont 2.158 € ne seront pas subsidiés (en effet les coûts de formation du personnel ACS ne sont pas subsidiés).*

*L'année 2010 a encore été marquée par de nombreux **mouvements de personnel** :*

John Paulet a décidé de nous quitter pour divergences de conceptions du travail d'équipe ; Laurence Joiris a déménagé avec son mari (pensionné) vers le Périgord et Catherine Wastchenko a éprouvé le besoin de travailler davantage en contact avec les enfants, en tant que psychomotricienne.

Nous sommes heureux d'accueillir deux assistantes en psychologie : Paola Barros et Céline Herregods, ainsi qu'une assistante sociale , Béatrice David

Le service fait partie de plusieurs **fédérations** et associations, soit :

ACSEH (association des centres et services pour handicapés) 46 rue Jules Lejeune à 1050 Bxl ; il s'agit d'une sécession de la FISSAAJ, centrée sur Bruxelles uniquement, et qui a abandonné le côté confessionnel (environ 30 asbl membres) ;

ASAH (association des services d'accompagnement pour handicapés) 27 B rue d'Outremeuse à 4020 Liège ; cette fédération regroupe la grande majorité des services d'accompagnement de la Communauté française (45 services membres).

RBDH (rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat) 29 quai du Hainaut à 1080 Bxl ; il s'agit d'une fédération de nombreux services sociaux actifs dans le domaine du logement (50 associations membres) ; André Petit est vérificateur des comptes de cette asbl.

Le service a également des liens informels avec **la Fédération des services de placement familial** 65 rue de la Source à 1060 Bxl , qui regroupe la plupart des services pour enfants relevant de l'Aide à la Jeunesse .

A l'initiative du Bourgmestre d'Etterbeek, également chargé des Affaires sociales, un **Conseil consultatif des personnes handicapées** a été mis en place dans le courant de 2003 ; la Vague est officiellement membre de ce Conseil consultatif , qui se réunit 3 ou 4 fois par an.

Le service est également membre de la **Coordination sociale des centres et services situés à Etterbeek** , mais faute de temps, nous ne parvenons plus à participer à leurs réunions.

La Vague est encore membre de **l'Association pour une Ethique dans la Recherche des Fonds (AERF)** ; André Petit est le vérificateur des comptes de cette asbl

4 LA SITUATION FINANCIERE

Notre situation financière est assez préoccupante, pour plusieurs raisons :

1° notre difficulté à trouver de nouvelles familles d'accueil entraîne une diminution de nos subventions de fonctionnement, qui sont proportionnelles au nombre de personnes et de nuits en familles d'accueils

2° la formation du personnel ACS n'est pas subventionnable

3° les subventions obtenues dans différentes enveloppes ne couvrent pas entièrement les coûts réels de personnel

4° la subvention versée par ACTIRIS pour les personnels ACS va diminuer de 5%

5° le loyer de nos locaux a été revu à la hausse fin 2009 (+ 31%)

Il est indispensable de développer des actions de recherche de fonds propres (spectacles, action Delhaize, etc ???) et des appels à des dons et des legs.

Nous vous rappelons que tout don de minimum 40 EUROS par an est déductible fiscalement..... (et non plus 30 , comme précédemment)

*Pour l'équipe et le conseil d'administration,
André Petit , directeur*